

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORZÉ SÉANCE DU 27 JANVIER 2023

Le vendredi 27 janvier 2023, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle Simone VEIL de la mairie de Corzé, sur convocation régulière adressée à ses membres, le 23 janvier 2023 par Monsieur Jean-Philippe GUILLEUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

### Présents, absents, excusés, pouvoirs :

Jean-Philippe	GUILLEUX	Présent
Joël	BEAUDUSSEAU	Présent
Annie	PINARD	Présente
Alain	DELECOLLE	Pouvoir à Vincent VIGNAIS
Anne-Marie	JANAULT	Présente
Adeline	PIVERT	Présente
Philippe	DEROUINEAU	Présent
Anne-Marie	NICOLLE	Pouvoir à Anne-Marie JANAULT
Béatrice	MARTIN JARRY	Pouvoir à Adeline PIVERT
David	FOURREAU	Pouvoir à Christian MIRRETTI
Olivier	SECHER	Présent
Christian	MIRRETTI	Présent
Vincent	VIGNAIS	Présent
Cédric	RENOU	Pouvoir à Jean-Philippe GUILLEUX
Pascale	ARTHUS	Présente
Estelle	COUTANT	Présente
Sandrine	VIGNAUD	Présente
Emeline	CHAUVEAU	Pouvoir à Sandrine VIGNAUD
Valentin	VACHER	Présent

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	13
Nombre de conseillers votants	19

**Secrétaire de séance :** Sandrine VIGNAUD  
**Compte-rendu affiché le :** 3 février 2023

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2022.

### ORDRE DU JOUR :

#### Finances :

1. Demande de subvention pour le projet de centre technique municipal

**Ressources humaines :**

2. Modification du tableau des effectifs : ouverture de postes
3. Contrat d'assurance groupe statutaire

**4. Questions diverses**

**DCM 2023-01-01 - DEMANDE DE DETR 2023 POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le programme de travaux proposé par le cabinet Auddice pour la construction d'un nouveau centre technique municipal, du fait de l'extension de la ZAC du Moulin à Vent.

Il est rappelé qu'une demande de subvention au titre de la DETR avait été votée et présentée pour 2022, mais n'avait pas permis l'obtention d'un financement.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du même projet qu'il est proposé de présenter pour l'année 2023, dont les coûts ont été actualisés, compte-tenu de la conjoncture et de l'étude du cabinet Auddice.

Ainsi, Monsieur le Maire soumet aux voix la demande de financement au titre de la DETR 2023, compte-tenu du plan de financement suivant :

<b>Projet</b>	<i>Montant HT</i>	<b>Financement</b>	<i>Montant</i>
<b>Travaux</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>DETR 2023 (35%)</b>	<b>437 500 €</b>
<b>Honoraires AMO / MOE</b>	<b>118 000 €</b>	<b>Emprunt</b>	<b>462 500 €</b>
<b>CT / SPS / divers études</b>	<b>75 000 €</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>350 000 €</b>
<b>Aléas</b>	<b>57 000 €</b>		
<b>Total HT</b>	<b>1 250 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 250 000 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE le projet de construction de Centre Technique Municipal**
- **ADOpte le plan de financement tel que présenté ci-dessus**
- **SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2023, pour un montant de 437 500 €**
- **DIT que le projet peut ne pas être mis en œuvre dans l'immédiat si ne sont pas obtenus les financements suffisants**

**DCM 2023-01-02 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Pour permettre d'une part l'avancement de grade des agents promouvables sur l'année 2023, et d'autre la titularisation d'agents contractuels en poste, Monsieur le Maire propose au Conseil, à partir du 1<sup>er</sup> février 2023 :

**de créer :**

- 1 poste d'animateur adjoint de direction du service enfance, ouvert au cadre d'emploi des adjoints d'animation, à 80%, conformément aux prescriptions relatives à l'organisation de la pause méridienne en tant que temps déclaré auprès du SDJES

- 1 poste d'animateur référent périscolaire, ouvert au cadre d'emploi des adjoints d'animation, à 16,5/35e

#### Et de modifier :

- Les délibérations 1999-781, 2001-1048, 2002-15, 2007-33, 2011-44, 2012-69, 2014-57, 2015-17, 2016-10, 2017-27, 2018-85, 2019-37, 2021-12-03, afin d'ouvrir les postes à l'ensemble d'un ou plusieurs cadres d'emploi, comme suit (modifications proposées en rouge) :

Poste	Catégorie	Grade	temps hebdo	état	Délibération
DGS	A	Attaché	35,00	pourvu	2009-46
Responsable administratif et financier	B	cadre d'emploi des rédacteur	35,00	pourvu	2001-1048
chargé d'accueil / comptabilité	C	cadre d'emploi des adjoints administratifs principal 1ère classe	35,00	pourvu	2014-57
chargé d'accueil / urbanisme	C	cadre d'emploi des adjoint administratif principal 2ème classe	35,00	pourvu	2012-69
agent administratif	C	adjoint administratif principal 2ème classe	35,00		2008-113
Responsable du service Enfance	B	Cadre d'emploi des animateurs	35,00	pourvu	2022-12-06
Responsable du service Enfance	B	Cadre d'emploi des animateurs	30,70		2021-12-03
Animateur / resp adjointe	C	cadre d'emploi des adjoints d'animation	28,00		2023-01-02
Animateur M/PM/S	C	cadre d'emploi des adjoints d'animation	16,50		2023-01-02
Animateur 2	C	cadre d'emploi des adjoints d'animation	13,50	pourvu	2019-06
Animateur 3 M/PM/S	C	cadre d'emploi des adjoints d'animation	14,00	pourvu	2019-07
Animateur 4 M/PM/S + entretien	C	cadre d'emploi des adjoints d'animation	20,00	pourvu	2019-08
Animateur 5 PM	C	cadre d'emploi des adjoints d'animation	6,75	pourvu	2020-66
Animateur 6 PM	C	cadre d'emploi des adjoints d'animation	6,75	pourvu	2020-66
Animateur 7 PM	C	cadre d'emploi des adjoints d'animation	6,75	pourvu	2020-66
Animateur 8 PM	C	cadre d'emploi des adjoints d'animation	6,75	Mise à dispo	2020-66
Animateur 9 PM	C	cadre d'emploi des adjoints d'animation	6,75	Mise à dispo	2020-66
Animateur 10 PM	C	cadre d'emploi des adjoints d'animation	6,75	Mise à dispo	2020-66
Animateur 11 PM	C	cadre d'emploi des adjoints d'animation	6,75	Mise à dispo	2020-66
Animateur 12 PM	C	cadre d'emploi des adjoints d'animation	6,75	Mise à dispo	2020-66
ATSEM 1	C	cadre d'emploi des ATSEM principal 2ème classe	29,50	pourvu	2016-10
ATSEM 2	C	cadre d'emploi des ATSEM principal 1ère classe	28,00	pourvu	2019-29
ATSEM 3	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques principal 1ère classe	29,50	pourvu	2020-09
ATSEM classe mixte	C	cadre d'emploi des ATSEM principal 2ème classe	15,00		2021-09-06
agent polyvalent écoles	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques principal 2ème classe	30,00		2021-12-03
agent polyvalent écoles	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques principal 2ème classe	30,00	pourvu	2021-12-03

agent polyvalent écoles	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques	14,25		2011-44
agent polyvalent écoles	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques	28,00	pourvu	2017-27
agent polyvalent écoles	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques	30,00	pourvu	2019-37
Responsable des services techniques	B / C	cadre d'emploi des agents de maîtrise principal cadre d'emploi des techniciens	35,00	pourvu	2021-12-03
agent technique	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques principal 1ère classe	35,00		2020-09
agent technique	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques principal 2ème classe	35,00	pourvu	2016-10
agent technique	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques	35,00	pourvu	1999-781
agent technique	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques	35,00	pourvu	2002-15
agent technique	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques	35,00	pourvu	2007-33
agent technique	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques	35,00	pourvu	2015-17
agent technique	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques	35,00	pourvu	2018-85

L'effectif total des agents travaillant sur la commune ne changera pas.

Le Comité Social Territorial sera saisi au cours de l'année, en vue de la suppression des postes non pourvus (issus de modifications de volume horaire ou de changements antérieurs de grade).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'ouverture, à compter du 1er février 2023 :**
  - o 1 poste d'animatrice adjointe de direction, à 80%, ouvert au cadre d'emploi des adjoints d'animation
  - o 1 poste d'animateur à 16,5/35<sup>e</sup>, ouvert au cadre d'emploi des adjoints d'animation
- **APPROUVE** les modifications au tableau des effectifs telles que détaillées ci-dessus, afin d'ouvrir chaque poste à l'ensemble d'un ou plusieurs cadres d'emploi
- **DIT que les crédits seront prévus au budget**

**DCM 2023-01-03 - ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE**

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Insurance (Porteur du risque non-vie), via la société YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération DCM 2022-09-04 en date du 9 septembre 2022, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Considérant les taux proposés :

Statut des agents	Collectivités < 121 agents	Dispositions antérieures
agents CNRACL	4,95 %	4,45 %

agents IRCANTEC	1,18 %	1,15 %
franchise	60 jours	30 jours
<p><b>Base de prime :</b> L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. (Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation <b>sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC</b> La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2023. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2024 et 2025 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2023 et 2024, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)</p>		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe, avec couverture des charges patronales.

### QUESTIONS DIVERSES

Anne-Marie JANAULT restitue le travail amorcé à l'échelle de la communauté de communes, autour de l'idée d'un centre social sur le territoire intercommunal, ou plusieurs centres sociaux, ou de plusieurs espaces de vie sociale, afin de répondre à un besoin de la population.

Adeline PIVERT rapporte que la fibre arrive sur Corzé et que de nombreux secteurs sont déjà desservis ; toutefois, le hameau de l'Epinière est toujours en reste.

Joël BEAUDUSSEAU informe le Conseil de la demande de l'Association de Sauvegarde du Matériel Agricole du Loir de réitérer l'organisation d'un feu d'artifice, à l'occasion de la Fête des foins 2023. Monsieur le Maire se montre favorable au renouvellement de cette festivité. Valentin VACHER regrette que cette pratique aille à l'encontre des considérations environnementales pourtant actuelles.

Philippe DEROUINEAU évoque le concours des Petits champions de la lecture. Juline PINEAU représentera l'école Adrien TIGEOT au niveau départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.